

# [MANIFESTE]

**[ART WORKERS ITALIA]** est un groupe informel, autonome et indépendant de tout parti politique, de travailleuses et de travailleurs de l'art contemporain, qui s'est formé sur base participative dans le contexte de la crise actuelle due à la pandémie de Covid-19.

**[AWI]** inclut toutes les professions qui opèrent au sein d'organismes et d'institutions publiques et privées d'art contemporain - tels que les musées, les fondations, les associations culturelles, les académies, les espaces indépendants, les galeries – et/ou qui exercent une profession indépendante en collaboration avec elleux<sup>1</sup>. Nous nous réunissons ici pour transmettre nos instances d'une seule et même **[VOIX INDÉPENDANTE]**.

Nous sommes **[ART WORKERS]**: artistes<sup>2</sup>, performer, curatrices, assistants curateurs, chercheuses, éducateurs de musées et médiatrices culturelles d'art, monteurs, producteurs, techniciens éclairage et son registraires, videomakers, critiques d'art, art writers, historiens de l'art, gardiennes, transporteuses, assistants de galeries, managers de projets, consultants, coordinatrices, restaurateurs, graphistes, illustratrices, photographes, animateurs, assistants d'atelier, attachées de presse, community manager et employés de bureau de presse.

---

<sup>1</sup> Pour l'accord des adjectifs, nous avons choisi de suivre les recommandations pour une utilisation non-sexiste de la langue italienne. Cf. Le sexisme dans la langue italienne d'Alma Sabatini pour la Présidence du Conseil des Ministres et de la Commission Nationale pour la Parité et l'Égalité des Chances entre les hommes et les femmes, 1987. <https://bit.ly/3cVHuCD>

<sup>2</sup> Nous avons décidé d'appliquer la méthodologie, peu courante en Italie, mais parfois utilisée dans les milieux académiques internationaux, de remplacer la forme neutre du "masculin inclusif" par une alternance de la forme féminine et masculine des compétences professionnelles et des pronoms, s'il est impossible de maintenir une forme neutre.

## [ART WORKERS ITALIA]

Le nom **[ART WORKERS ITALIA]**<sup>3</sup> souligne la convergence entre les perspectives **[TRANSNATIONALES ET LOCALES]** avec lesquelles nous opérons :

L'analyse de notre condition professionnelle se fait en dialogue avec la communauté internationale des travailleuses et travailleurs de l'art contemporain, tandis que la définition des instances et des interlocuteurs est enracinée dans le contexte historique et politique national, en coordination trans-catégorielle avec les autres initiatives dérivées du **[TRAVAIL CULTUREL PRÉCAIRE]**, en Italie.

## [POURQUOI AWI EST NÉ]

**[ART WORKERS ITALIA]** est né dans le contexte de la **[CRISE]** sociale et économique causée par la pandémie de Covid-19. La crise a causé, pour la plupart d'entre nous, la suspension et/ou la perte d'emplois et de projets. En outre, la configuration de nos relations professionnelles a été motif d'exclusion, dans la plupart des cas, autant via les mesures d'amortissement social, qu'à travers les dispositifs de **[TUTELLE]** prévus par le gouvernement dans le décret "Cura Italia", tels que le chômage partiel ou la prime unique versée par l'INPS.

La gravité de la situation, couplée par l'augmentation de la demande de contenus numériques non rémunérés pendant la quarantaine par les organismes soit publiques que privés, ont dévoilé certaines **[PROBLÉMATIQUES STRUCTURELLES]** du secteur.

Notre travail se distingue de par ses méthodes contractuelles atypiques et irrégulières, et par le biais d'une **[FRAGMENTATION]** et d'une **[DISCONTINUITÉ]**

---

<sup>3</sup> [3] O aceno à experiência histórica da [Art Workers Coalition](#) (1969) não motivou a escolha do nome num primeiro momento, mas certamente faz parte das referências culturais compartilhadas pelo grupo.

généralisées de l'emploi qui dégénère souvent dans la **[PRÉCARITÉ]**. L'absence d'organismes de tutelle spécifiques affaiblit d'autant plus notre pouvoir contractuel dû à une rémunération souvent inappropriée par rapport aux horaires et à la qualité de travail effectué, mais également au niveau de la formation et de l'expérience requises, qui rend notre condition professionnelle extrêmement **[FRAGILE]**.

Cela se produit dans un secteur où coexistent des mécanismes et des normes propres à l'industrie du luxe avec des salaires à peine au-dessus du seuil de pauvreté, des pourcentages intolérables de **[TRAVAIL NON DÉCLARÉ]** et des niveaux élevés d'instruction. C'est dans ce contexte que s'imposent des formes de "rétributions" alternatives à la rémunération en argent, liées à la visibilité, à l'augmentation de nos contacts et à la notoriété, en vue d'une position professionnelle future (mais pas garantie). En découle, l'affirmation d'un **[SYSTÈME ÉLITISTE]**,<sup>4</sup> un encouragement implicite aux régimes d'**[AUTO-EXPLOITATION]** et aux dynamiques de compétition non-favorables à un environnement de travail sain et basé sur le respect des compétences, de la formation, de l'expérience et de la collaboration.

## **[QUE FAIT AWI]**

**[ART WORKERS ITALIA]** accueille et donne voix à des **[URGENCES ET DES PERSPECTIVES MULTIPLES]** à travers des méthodes de recherche **[COLLABORATIVES ET AUTO-FORMATRICES]**, créant une masse critique et luttant ainsi pour le droit incompressible à la reconnaissance de notre statut de travailleuses et de travailleurs. Le groupe est structuré en différentes tables (sous groupes) de travail, réparties en domaines d'investigation et d'intervention, afin

---

<sup>4</sup> Les chances de se réaliser/s'affirmer professionnellement dans le secteur de l'art contemporain sont souvent directement proportionnelles au capital disponible au départ. Nous avons choisi d'utiliser le terme "élitiste" au lieu de "classiste", car le capital constituant l'avantage d'origine peut également être de nature sociale ou culturelle.

d'articuler des propositions concrètes à la fois dans le contexte de l'urgence en cours et également sur le long terme.

L'activité d' **[AWI]** vise à définir, développer et rendre opérationnels des **[OUTILS]** de nature éthique, politique, juridique et contractuelle. Les domaines d'intervention concernent notamment: le renforcement et le développement de mesures déterminantes et de tutelle; l'étude des **[SPÉCIFICITÉS]** du secteur non profit; la recherche historique des **[LUTTES]** des travailleuses et des travailleurs de l'art en Italie; l'analyse comparative des **[BONNES PRATIQUES]** déjà expérimentées dans d'autres pays de l'UE et hors de l'UE; l'identification et la coordination avec d'autres initiatives nationales et internationales sur la tutelle du **[TRAVAIL COGNITIF]**.

## **[PRINCIPES ÉTHIQUES D'AWI]**

**[ART WORKERS ITALIA]** assume les principes d' **[INCLUSIVITÉ]** et de **[DURABILITÉ]** comme présupposés fondamentaux de sa façon d'opérer : nous ne pouvons et ne voulons pas faire abstraction des relations de solidarité avec tous les travailleurs et travailleuses sous payé·e·s et exploité·e·s. Nous opérons également en direction d'un changement profond qui valorise l'objectif d'un **[HORIZON ÉGALITAIRE]** pour toutes les **[SUBJECTIVITÉS MARGINALISÉES]** en relation au genre, à la race, à la classe sociale, à l'invalidité, à l'orientation sexuelle, à la religion, à l'âge, à la nationalité. **[AWI]** n'est pas un projet artistique ou curatorial, **[AWI]** est caractérisé par une vocation collective et sans auteur.

## **[LES OBJECTIFS D'AWI]**

La **[RECONNAISSANCE]** des spécificités des professions qui opèrent dans l'art contemporain, la **[RÉGLEMENTATION]** des relations de travail, la **[REDISTRIBUTION]** des ressources, la réforme et la **[RECONSIDÉRATION]** des logiques de l'ensemble

du secteur constituent notre perspective stratégique essentielle, à court et à long terme.

En continuité avec ce qui a déjà été entrepris dans le passé, **[ART WORKERS ITALIA]** travaille activement en dialogue avec les instituts de recherche, les universités, les fondations et les coopératives pour : mener des enquêtes visant à la description quantitative et qualitative de la condition des professionnel·le·s de l'art contemporain en Italie; le lancement d'activités de formation adressées aux professionnel·le·s du secteur; l'élaboration d'un **[CODE DE CONDUITE ÉTHIQUE]** spécifique au travail culturel, mais aussi relatif aux opérations financières et d'extraction de valeur qui y sont liées.

## **[DEMANDES D'URGENCE COVID-19]**

En accord avec les instances déjà présentées aux autres catégories sociales, **[AWI]** demande au Gouvernement Italien :

- L'introduction de formes de **[SOUTIEN ÉCONOMIQUES DE BASE]** adaptées à la gravité de la situation;
- L'extension des mesures déjà prévues par le décret "Cura Italia" aux personnes qui ne bénéficient encore d'aucun **[AMORTISSEUR SOCIAL]**, condition qui touche la plupart des personnes qui opèrent dans le secteur, soumises à des contrats de travail intermittents, de prestations occasionnelles ou qui atteignent difficilement le nombre minimum de jours de cotisation requis;
- La confirmation du budget accordé par le *Ministère des biens et des activités culturelles et du tourisme* au bénéfice de projets et événements dont la réalisation était prévue en 2020/2021, et le cas échéant, la réaffectation des activités de recherche et de production, en revoyant les termes et les conditions qui pourraient entrer en conflit avec la nécessité de contenir la pandémie;

- La reconnaissance de la diminution des cotisations fiscales et sociales, telles que la prolongation du solde de l'impôt 2019 de l'année en cours, la suspension de l'acompte des cotisations "Gestione Separata" pour les formes de travail indépendant à la fois en régime forfaitaire et ordinaire, la suspension des indici sintetici di affidabilità ISA (indices synthétiques de solvabilité), ainsi que l'étalonnage des loyers – via le crédit d'impôt - pour les associations et les locaux de production – par exemple les **[ATELIERS D'ARTISTES]**.
- La réglementation de la politique de **[RÉMUNÉRATION]** relative à la production de contenus numériques et en ligne.

## **[OBJECTIFS À LONG TERME]**

Les objectifs à long terme sur lesquels **[AWI]** travaillera avec les organismes et les institutions concernent différents macro-domaines liés à la tutelle, à la mise en place de fonds spéciaux et au réexamen du système d'appels d'offres et de candidatures et de la formation artistique, agissant comme une entité capable de connecter une constellation d'individus et d'associations, représentant leurs nécessités et leurs instances au sein de la **[SPHÈRE PUBLIQUE]**. Nous entendons spécifiquement :

- développer une **[CHARTRE PROFESSIONNELLE]** de l'art contemporain sur le modèle de la Charte nationale des professions muséales;
- en ce qui concerne le **[TRAVAIL SALARIÉ]**, identifier les enjeux critiques liés à nos positions contractuelles dans la législation en vigueur; développer des formes plus cohérentes avec nos méthodes de travail, dans l'optique de proposer une ou plusieurs esquisses pour les futurs types de contrats nationaux adaptés à différents cas.
- en ce qui concerne le **[TRAVAIL INDÉPENDANT]**, proposer la création de nouveaux codes ATECO ou la reformulation des codes existants afin de les rendre plus adaptés à nos compétences professionnelles

spécifiques et élargir l'accès à des protections telles que l'allocation chômage, le congé maladie, le congé maternité et le congé parental.

- élaborer des propositions de [**RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE**] pour les prestations impliquant les artistes et les autres entités professionnelles (activités d'expositions, performances, conférences publiques, workshops, projections, reproductions à usage commercial / non commercial, contributions pour l'installation et la réalisation d'expositions comme le commissariat) et en promouvoir ainsi l'application et le suivi;
- demander l'adhésion du gouvernement italien à des recommandations telles que le Statut social des artistes – Résolution du Parlement Européen du 7 juin 2007 sur le statut social des artistes (2006/2249(INI)), et son [**ACTUALISATION**] dans une perspective adaptée aux actuels besoins du secteur;
- mettre en œuvre les procédures d'accès, au niveau national et régional, aux [**FONDS SPÉCIAUX**] européens dédiés à la production de projets, à l'acquisition d'œuvres, à la formation artistique et autres services professionnels de recherche et de développement;
- suggérer la constitution d'un [**FOND POUR LES ARTISTES PLASTICIENS**] par la mise en œuvre et le renforcement du Fond pour les artistes de l'INPS PSMSAD déjà existant;
- proposer une restructuration du [**SYSTÈME D'APPEL D'OFFRES ET DE PRIX**] pour rendre l'accès aux financements plus transparent, inclusif et adhérent aux réels processus de production culturelle, ainsi qu'à la législation de la formation artistique en Italie. Soumettre la réception des financements publics à la rémunération équitable des artistes et des professionnel·le·s de l'art impliqués dans le projet;
- proposer l'élargissement de l'ensemble des établissements pouvant accéder à des formes de [**MÉCÉNAT**] – tel que l'Art Bonus – et les activités qu'il peut soutenir, ainsi que d'autres abattements fiscaux pour les donations en faveur de l'art contemporain;

- faciliter les formes de **[SPONSORISATION]** dans l'art contemporain en comblant le manque d'information existant entre les sponsors potentiels et les commanditaires;
- renforcer les actions visant à promouvoir la **[FORMATION]** professionnelle des artistes, la **[RECHERCHE ARTISTIQUE]** et le rôle de l'enseignement de l'art contemporain dans le système éducatif italien.

## **[CONCLUSION]**

Les travailleuses et travailleurs de l'art contemporain sont présents de manière diffuse et stratifiée à tous les niveaux de la production culturelle nationale et internationale, avec un impact significatif sur la **[COHÉSION SOCIALE]**, la croissance intellectuelle et civique des **[COMMUNAUTÉS]** avec des répercussions économiques importantes sur les territoires.

Avec ce manifeste<sup>5</sup> **[AWI]** franchit une première étape fondamentale pour sortir d'une condition d'**[INVISIBILITÉ]** injustifiée et inacceptable, pour une pleine reconnaissance civile et politique des spécificités et du rôle fondamental joué par les professionnel·le·s de l'art contemporain au sein des dynamiques locales et globales de la production culturelle.

Italie, 1er mai 2020

**[ART WORKERS ITALIA]**

---

<sup>5</sup> Le manifeste programmatique avec lequel AWI a décidé de présenter publiquement ses principes et objectifs doit être considéré comme un instrument exclusivement politique. Ce manifeste est en effet une émanation directe de l'esprit d'urgence qui sous-tend la formation spontanée du groupe et constitue le meilleur moyen de la véhiculer dans divers contextes publics comme, par exemple, le cortège virtuel organisé à l'occasion du Primo Maggio Cittadino di Torino de 2020, au cours duquel a été annoncée pour la première fois publiquement la fondation d'AWI.